

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - CAGB

Recueil des Actes Administratifs du mois de décembre 2016

Conformément aux dispositions du CGCT, les actes parus au présent recueil des actes administratifs (délibérations des Bureaux et des Conseils communautaires, décisions et arrêtés du Président de la CAGB) peuvent être consultés au siège de la CAGB (La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex) et sur le site Internet du Grand Besançon : <http://www.grandbesancon.fr>

Délibérations

Bureau communautaire

Séance du jeudi 1er décembre 2016 2 à 7

Conseil communautaire

Séance du jeudi 15 décembre 2016 8 à 26

Arrêtés

Divers

DIV.16.08.A4 15/12/2016 Arrêté portant répartition des hébergements soumis à la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon 27 à 43



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : 8/12/16	Séance du jeudi 1^{er} décembre 2016 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
--	--	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 01/12/2016 à 18h00 à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R.O.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 27/10/16

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Alain LORIGUET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 27/10/16.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ 1.2.2 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi d'Ingénieur Systèmes Réseaux qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ 1.2.3 - Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité

A l'unanimité, le Bureau autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec le Fonds de Solidarité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ 7.1 - Proposition d'adhésion à la charte Géo Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'adhésion à la charte GéoBourgogne,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion à la charte correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ 7.2 - Ouverture des données géographiques de référence du Grand Besançon en licence ouverte

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'ouverture des données géographiques listées ci-dessus et leur déclaration en licence ouverte.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ 7.3 - Attribution des subventions de moins de 10 000 € aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison sportive 2016-2017

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'attribution de quatre subventions telles que précisées dans le tableau récapitulatif ci-dessus pour un montant total de 27 000 €, au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison sportive 2016-2017 :
 - 9 000 € au Racing Club de Besançon,
 - 7 500 € au Besac Avenir Comtois,
 - 7 500 € au Besançon Football Club,
 - 3 000 € au Palente Besançon HandBall (PBHB),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 4 conventions à intervenir avec ces 4 associations.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Bureau

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h30.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 7.3), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 7.3), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON (à partir du 7.3), M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 5.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

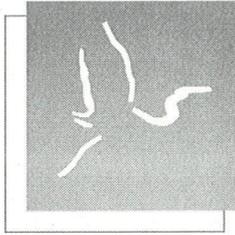
Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony POULIN

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

Procurations de vote :

Mandants : JP. MICHAUD (à partir du 7.3), A. POULIN

Mandataires : M. LOYAT (à partir du 7.3), F. PRESSE



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :

21/12/16

**Séance du jeudi 15 décembre 2016
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur de
l'Administration Générale,
Jean-Philippe DEMILLIER

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 15 décembre 2016 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des Conseils des 29/09/16 et 10/11/16

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Mme Sylvie WANLIN comme secrétaire de séance,
- approuve des procès-verbaux des Conseils des 29/09/16 et 10/11/16.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.2 - Désignation d'un représentant du Grand Besançon au Comité de rivière "Vallée du Doubs & territoires associés"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne Monsieur Daniel HUOT pour représenter le Grand Besançon au comité de rivière « Vallée du Doubs & territoires associés ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.3 - Rattachement de Grand Besançon Habitat à la CAGB - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration et désignation de membres

Mmes D. POISSENOT (2) et K. ROCHDI et MM. F. ALLEMANN, P. CURIE, B. GAVIGNET, M. OMOURI, R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- fixe à 23 le nombre de membres du Conseil d'administration de Grand Besançon Habitat avec voix délibérative à l'issue de la procédure de rattachement au 1^{er} janvier 2017,
- décide de faire application de l'article L.2121-21 du CGCT pour les désignations à intervenir,
- désigne en fonction du nombre fixé par le Conseil communautaire, 6 élus au sein de l'organe délibérant de la CAGB, 7 personnalités qualifiées, dont 2 ayant la qualité d'élu local d'une collectivité ou d'un EPCI autre que celui de rattachement et 1 représentant d'associations dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.
- désigne Pascal CURIE, Frédéric ALLEMANN, Gérard VAN HELLE, Karima ROCHDI, Solange JOLY et Danielle POISSENOT au sein du collège des élus représentant la CAGB,
- désigne François LAIGNEAU, Djilali SAHLAOUI, Daniele TETU, Josette FOREL, Soledade ROCHA, Martine COMPANT, Marcel COTTINY au sein du collège des personnes qualifiées,
- désigne Laure PAVEAU comme représentant d'associations dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 79

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 9

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.1 - Budget primitif du budget annexe de la gestion des déchets 2017

A la majorité, 2 contre et 12 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le budget annexe déchets 2017.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 76

Contre : 2

Abstentions : 12

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.2 - Tarifs de la gestion des déchets 2017

A la majorité, 2 contre et 7 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les montants des tarifs 2017 de la gestion des déchets entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 81 Contre : 2
Abstentions : 7 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.3 - Décision modificative n°3 de 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de Décision Modificative n°3 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 84 Contre : 0
Abstentions : 8 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.4 - Révision des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision des autorisations de programmes et sur leurs découpages en crédits de paiement :
 - o sur le budget principal :
 - AP/CP « Aménagement de l'Entrée Est »,
 - AP/CP « Pépinière maraîchère »,
 - o sur le budget annexe Transports :
 - AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise 2^{ème} phase »,
 - AP-AE/CP « Réalisation de la ligne de Tramway »,
- la clôture des autorisations de programmes sur le budget principal :
 - AP/CP « Subventions construction logements locatifs 2013-2019 »,
 - AP-AE/CP « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »,
 - AP/CP « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 »,
- la création d'une autorisation de programme sur le budget principal:
 - AP/CP « Habitat 2013-2019 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.5 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2017

A l'unanimité des suffrages 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée des crédits d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016 sur le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.6 - Conventions de secrétariat entre la CAGB et 4 syndicats mixtes ou intercommunaux

Mmes AS. ANDRIANTAVY, C. COMTE-DELEUZE, E. MAILLOT (2), K. ROCHDI, C. THIEBAUT (2), S. WANLIN (2) et M. ZEHAF et MM. E. ALAUZET, G. CHALNOT, L. CROIZIER (2), E. DUMONT, JL. FOUSSERET, G. GALLIOT, B. GAVIGNET, C. LIME (2), C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS, D. SCHAUSS et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur les conventions à intervenir entre la CAGB et quatre syndicats mixtes ou intercommunaux,
- autorise Monsieur le Président et Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à signer ces conventions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 24

↳ R. I.1.7 - Modifications du dispositif d'Aide aux Communes

A la majorité, 1 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur les modifications proposées pour le dispositif d'aide aux communes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant ou la nouvelle convention.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 91 Contre : 1
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.8 - Ajustement des durées d'amortissement des véhicules automobiles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les durées d'amortissement suivantes :

- 4 ans pour les véhicules légers d'occasion,
- 5 ans pour les véhicules électriques,
- 6 ans pour les véhicules lourds d'occasion,
- 8 ans pour les véhicules légers et les minibus,
- 10 ans pour les remorques,
- 12 ans pour les véhicules lourds,
- 15 ans pour les bus moyenne capacité, standards et articulés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.9 - Mise à jour du règlement des garanties d'emprunts

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette actualisation du règlement des garanties d'emprunts accordées par le Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Nouvelle organisation des services de la Ville de Besançon et de la CAGB liée aux transferts de compétences et mutualisations au 1^{er} janvier 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur la création de deux postes de DGAS mutualisés sous la forme de services communs à la Ville et à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- se prononce favorablement sur la suppression du poste de DGAS concerné par cette mutualisation,
- se prononce favorablement sur le transfert de plein droit à la CAGB du DGAS en charge des Services à la population,
- se prononce favorablement sur la création du service Commerce au sein de la direction de l'Économie, de l'emploi et de l'enseignement supérieur et les postes associés,
- se prononce favorablement sur la création d'un poste de catégorie A (filiale technique ou administrative) chargé de la conduite opérationnelle de l'aménagement des ZAE transférées, au sein de la DEES,
- se prononce favorablement sur la création du service Tourisme et du poste de chargé de mission Rayonnement attractivité et le poste associé,
- se prononce favorablement sur la création sous forme de « service commun » du poste de directeur de la direction Économie, emploi et enseignement supérieur,
- se prononce favorablement sur la suppression du poste du directeur Économie, emploi et enseignement supérieur,
- se prononce favorablement sur l'autorisation donnée au Président ou au 1^{er} Vice-Président de signer la convention de mise à disposition du service Commerce,
- se prononce favorablement sur l'autorisation donnée au Président ou au 1^{er} Vice-Président de signer la convention de mise à disposition du service Tourisme,
- se prononce favorablement sur la création des deux « services communs » partagés entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon et leur rattachement à la CAGB : le Secrétariat général du pôle Culture et la direction Action culturelle,
- se prononce favorablement sur la suppression du poste de chargé de mission du service CTS concerné par cette mutualisation,
- se prononce favorablement sur la création à la CAGB de l'ensemble des postes des nouveaux services communs,
- se prononce favorablement sur le transfert de plein droit à la CAGB des agents municipaux du Secrétariat général, de la mission Projet, du service Action culturelle et de la mission Publics et territoires concernés par la mutualisation,
- se prononce favorablement sur le principe de la mise à disposition relative au directeur des Sports et autoriser le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de mise à disposition y afférant,
- se prononce favorablement sur le principe de la mise à disposition relative au chargé de gestion de la direction des Sports et autoriser le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de mise à disposition y afférant,
- se prononce favorablement sur le principe de la mise à disposition relative au chargé de mission Lutte contre les discriminations et autoriser le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de mise à disposition y afférant,

- se prononce favorablement sur le principe de la mise à disposition relative au chef du service Démocratie participative et autoriser le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de mise à disposition y afférant,
- se prononce favorablement sur la création des deux « services communs » partagés entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon et leur rattachement à la CAGB : Département Architecture et Bâtiment (hors régie) et Département Urbanisme et Grands Projets Urbains (hors Direction Urbanisme Projets et Planification et Service Accompagnement au montage opérationnel),
- se prononce favorablement sur la suppression des postes de l'actuel Direction Ingénierie et Travaux concernés par les mutualisations,
- se prononce favorablement sur la création à la CAGB de l'ensemble des postes des nouveaux services communs : postes mutualisés du DAB et du DUGPU,
- se prononce favorablement sur le transfert de plein droit à la CAGB des agents municipaux du DAB et du DUGPU concernés par la mutualisation,
- se prononce favorablement sur le transfert d'un agent technique issu du syndicat intercommunal de l'échangeur de Valentin (SIEV) et sur la création au Grand Besançon de l'emploi correspondant (catégorie C, filière technique) au sein du Service Voirie d'intérêt communautaire au 1^{er} janvier 2017,
- autorise M. le Président ou le Vice-Président à signer la convention « organisation d'un système d'astreintes commun des cadres Ville, Communauté d'Agglomération et CCAS »,
- se prononce favorablement sur l'ajustement de la liste des emplois permanents en conséquence,
- autorise M. le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer les avenants à la convention de création de services communs entre la Ville et la Communauté, ainsi que tout acte qui serait nécessaire,
- inscrit les crédits nécessaires au budget du prochain exercice, en dépenses et en recettes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83

Contre : 0

Abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.2.2 - Evolution des charges transférées - Coûts définitifs 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve les modalités et résultats du calcul des coûts définitifs du transfert de la compétence Logement,
- prend connaissance des modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2016 :
 - o services communs existants avant le 1^{er} juillet 2016 : 15 776 472 €,
 - o services communs créés courant 2016 : 592 694 €,
 - o service Autorisation du droit des sols (ADS) : 510 690 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83

Contre : 0

Abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.3 - Evolution des charges transférées - Coûts prévisionnels 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté approuve les modalités et résultats prévisionnels du calcul des transferts de charges 2017 :

- des services communs existants avant le 1^{er} janvier 2017 : 16 961 862 €,
- des nouveaux services communs au 1^{er} janvier 2017 : 4 332 897 €,
- du service Autorisations du droit des sols (ADS) : 510 690 €,
- de la compétence Promotion du tourisme : 297 241 €,
- de la compétence Commerce : 128 564 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83 Contre : 0
Abstentions : 11 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.4 - Refonte des régimes indemnitaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021, approuve :

- les groupes de fonctions, critères de modulation, sujétions et montants proposés pour la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- le principe de garantie individuelle, permettant de maintenir le régime indemnitaire antérieur lorsqu'un agent y a intérêt, dans les conditions définies dans le présent rapport,
- le maintien des régimes indemnitaires existants pour les cadres d'emplois des professeurs et assistants d'enseignement artistique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.5 - Avancements de grade - Détermination des taux de promotion promus/promouvables

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise à jour des ratios d'avancements de grade promus/promouvables.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.6 - Modification de la répartition des membres entre la Ville de Besançon, le CCAS et le Grand Besançon au sein du comité technique et du CHSCT

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la nouvelle répartition des sièges des représentants de la collectivité au sein :

- du comité technique, à savoir 7 représentants pour la CAGB et 8 représentants pour la Ville de Besançon et le CCAS,
- du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, à savoir 5 représentants pour la CAGB et 5 représentants pour la Ville de Besançon et le CCAS.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.7 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents - Création d'un poste de chef de projets coopération transfrontalière avec la Suisse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des attachés au sein de la direction stratégie et territoire (catégorie A, filière administrative),
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Attribution des subventions de plus de 10 000 € aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison 2016-2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions pour un montant total de 33 000 €, au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison sportive 2016-2017 soit :
 - 18 000 € à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF),
 - 15 000 € à l'Entente Sportive Bisontine Masculine (ESBM),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 2 conventions à intervenir avec ces 2 associations.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.2 - Prise de compétence promotion touristique, transfert des ressources, biens et contrat et estimation des charges

MM. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur les conditions du transfert de la compétence « Promotion du tourisme »,
- autorise le Président à signer avec la Ville de Besançon la convention de mise à disposition de biens au 1^{er} janvier 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 7.6 - Extension du périmètre - Transfert du réseau numérique hertzien de la CCVSV

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le transfert des biens, de moyens et de contrats se rapportant au réseau numérique hertzien dont la Communauté de communes du Val Saint-Vitois est propriétaire sur le territoire des communes de Saint-Vit, Pouilley-Français, Velesmes-Essarts, Roset-Fluans, Byans-sur-Doubs, Villars-Saint-Georges,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants de transfert des contrats se rapportant à ce réseau numérique hertzien,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de biens et de moyens avec la CCVSV et les communes de Saint-Vit, Pouilley-Français, Velesmes-Essarts, Roset-Fluans, Byans-sur-Doubs et Villars-Saint-Georges.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Avenant n°3 à la convention de transfert en matière de transport scolaire entre le Département et le Grand Besançon

Mmes ML. DALPHIN (2), O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER et C. MICHEL (2) et MM. A. BLESSEMAILLE, G. GALLIOT, P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°3 à la convention de transport scolaire du 31/08/2001,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le présent avenant n°3.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 85

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 2.2 - Convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur les 15 nouvelles communes du Grand Besançon au 01/01/2017

Mmes ML. DALPHIN (2), O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER et C. MICHEL (2) et MM. A. BLESSEMAILLE, G. GALLIOT, P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de délégation de compétence et de désignation de l'autorité organisatrice de second rang pour les services de transport scolaire sur les 15 nouvelles communes du Grand Besançon au 01/01/2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 87

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 2.3 - Convention de délégation pour l'organisation des navettes scolaires par la Ville de Besançon

MM. YM. DAHOUI et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire entre le Grand Besançon et la Ville Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 2.4 - Convention relative aux titres intermodaux « bus-car » pour les lignes départementales Mobidoubs A et A express entre Pontarlier et Besançon

Mmes ML. DALPHIN (2), O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER et C. MICHEL (2) et MM. A. BLESSEMAILLE, G. GALLIOT, P. GONON et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention « bus-car », pour les lignes départementales « Mobidoubs A » et « A express » entre Pontarlier et Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 87 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 2.5 - Demande de subvention FEDER pour financer les études préalables aux Plans de mobilités des employeurs du Grand Besançon

Mme C. COMTE-DELEUZE et M. ACARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions FEDER auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion des fonds européens,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande de subvention et effectuer l'ensemble des démarches et actions relatives à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Enseignement Supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Subvention Université Ouverte (UFC)

Mmes C. COMTE-DELEUZE et MM. B. ASTRIC, JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 15 500 € au titre du fonctionnement de l'Université Ouverte,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'attribution de subvention pour l'année universitaire 2016-2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R. 3.2 - Enseignement supérieur et recherche - Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante

Mmes F. GALLIOU et K. ROCHDI et MM. N. BODIN (2), JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement l'attribution d'une subvention de 21 600€ à l'ENSMM pour financer les frais de vie d'étudiants étrangers,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

↳ R. 3.3 - Co-Financement du projet Silva Numérica - Apprendre la forêt via une plateforme numérique de simulation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un soutien de 20 000 € au projet Silva Numérica,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.4 - Actions recherche et innovation - Soutien à l'action collective NextMed_Bourgogne Franche-Comté portée par le Pôle des Microtechniques

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB à l'action collective NextMed_BFC, portée par le pôle des microtechniques à hauteur de 15 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 3.5 - Actions recherche et innovation - Aide à l'incubateur de Franche-Comté pour la valorisation de projets innovants

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 15 000 € à l'égard de l'Incubateur d'Entreprises Innovantes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.6 - FIE - Aide à la société USIGEP

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SAS USIGEP une aide de 50 000 € pour réaliser son projet de développement sur la technopole TEMIS à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.7 - FIE - Aide à la société L'IDENTITE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SAS L'IDENTITE une aide de 28 500 € pour réaliser son projet de développement sur la zone de Serre les Sapins, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.8 - FIE - Aide à la société BEC INDUSTRIES

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à BEC INDUSTRIES une aide de 15 300 € pour réaliser son projet de développement sur la zone du Noret de Mamirolle, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.9 - FIE - Aide au loyer à AERIS GROUP

MM. G. BAULIEU (2), A. BLESSEMILLE, N. BODIN (2), M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, P. GONON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à AERIS Group via AKTYA une aide de 42 282 € pour réaliser son projet d'implantation dans les locaux USITECH sur la technopole TEMIS à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 87

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 3.10 - Stratégie emploi-insertion du Grand Besançon

Reporté

↳ R. 3.11 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale expérimentation sur l'Est Bisontin (GPECT)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à l'association Réussite Emploi Franche-Comté à hauteur de 25 000 € pour l'opération « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale – expérimentation sur l'est Bisontin »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.12 - « Charte Entreprises et Quartiers » - Convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- donne un avis favorable sur les conventions à intervenir entre l'Etat et les représentants des entreprises,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.13 - Dérogation au repos dominical des salariés

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté donne un avis favorable sur le nombre de dérogations d'ouvertures dominicales sollicité par les communes pour les années 2017 et 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.14 - Loi NOTRe - Transfert des zones d'activités économiques

A l'unanimité des suffrages exprimés, 12 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la liste et le périmètre des ZAE transférées au 1^{er} janvier 2017,
- se prononce favorablement sur la création d'un budget annexe pour les aménagements propres aux ZAE transférées, avec une ouverture de crédits à hauteur de 300 000 € en dépenses destinée à faire face aux premières dépenses de l'année, étant précisé que ce nouveau budget annexe sera équilibré par une subvention d'équilibre du budget principal dans un premier temps, puis par les recettes de cessions une fois les transferts de biens (et notamment des terrains) opérés ».
- autorise le Président ou son représentant à signer les avenants de transfert aux contrats en cours ainsi que les conventions à conclure avec les communes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 85 Contre : 0
Abstentions : 12 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.15 - Procédure de dissolution du SMAIBO

MM. F. ALLEMANN, G. BAULIEU (2), A. BLESSEMAILLE, P. CURIE, M. FELT, G. GALLIOT, B. GAVIGNET, G. GAVIGNET, F. LOPEZ, et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de dissolution du SMAIBO,
- se prononce favorablement sur la création au budget de la CAGB d'un budget annexe « ZAE SMAIBO » à compter de l'exercice 2017,
- autorise le Président ou son représentant à signer tout avenant aux conventions et autres contrats en cours nécessaires à la continuité des opérations initialement portées par le SMAIBO.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

↳ R. 3.16 - Modalités de retrait du Département du SMPSI - Temis

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML. DALPHIN (2), M. DONEY, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER C. MICHEL (2), E. MAILLOT (2), F. PRESSE (2) et K. ROCHDI et MM. G. BAULIEU (2), A. BLESSEMILLE, P. CURIE, JL. FOUSSERET, M. FELT, G. GALLIOT, B. GAVIGNET, P. GONON, D. HUOT, A. LORIGUET, M. LOYAT, JP. MICHAUD, S. RUTKOWSKI et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités de retrait du Département du SMPSI.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 69

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 28

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'une subvention à la commune de Deluz

M. F. TAILLARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 18 588,09 € à la commune de Deluz, pour la réfection de la toiture des anciennes papeteries (dernière tranche), correspondant à 50 % du montant des études et à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 4.2 - Avenant n°1 à la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention particulière d'appui financier concernant le dispositif TEPCV,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant, ainsi que tous les documents nécessaires dans le cadre de ce partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Contrat de Ville - Dispositif de tranquillité résidentielle et de médiation - Convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et les bailleurs sociaux

Mmes M. LEMERCIER, D. POISSENOT, K. ROCHDI et C. THIEBAUT (2) et MM. ALLEMANN, N. BODIN (2), P. CURIE, B. GAVIGNET, M. OMOURI, D. SCHAUSS, R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 57 050 € pour l'année 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention triennale (2017, 2018, 2019) avec les partenaires susvisés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 81 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 14

↳ R. 5.2 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2016)

Mme M. LEMERCIER et M. R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement les modalités et les montants d'intervention du Grand Besançon en soutien aux opérations de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2016, pour un montant total de 226 441,08 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 5.3 - Programmation de droit commun 2016 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

Mmes D. POISSENOT, K. ROCHDI et C. THIEBAUT (2) et MM. ALLEMANN, N. BODIN (2), P. CURIE, B. GAVIGNET, M. OMOURI, R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les demandes d'agrément et de financements déposées par Néolia et Grand Besançon Habitat pour un montant total de 153 168 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2016,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination de Néolia et de Grand Besançon Habitat pour un montant total de 540 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 85 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 12

↳ R. 5.4 - Attribution d'une subvention à l'ADIL du Doubs

Mmes M. LEMERCIER et K. ROCHDI, conseillères intéressées, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 500€ à l'ADIL 25 au titre de ses missions générales d'information et d'observation en matière de logement sur le territoire de la CAGB en 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.1 - Stratégie et plan d'action pour renforcer les coopérations avec la Suisse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la stratégie et le plan d'action proposés pour la coopération du Grand Besançon avec la Suisse.

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.2 - Point d'étape sur l'opportunité du passage en communauté urbaine pour le Grand Besançon

Le Conseil de Communauté prend connaissance et débat du rapport proposant un programme de travail visant à alimenter la décision de passer ou non en communauté urbaine.

↳ R. 6.3 - Principes de gouvernance PLUI

Le Conseil de Communauté prend connaissance :

- des modalités de transfert de la compétence PLUI qui sont envisagées pour le Grand Besançon,
- de l'état d'avancement de la réflexion sur les principes d'une future charte de gouvernance PLUI, dont l'élaboration se poursuivra en janvier 2017.

Questions diverses

↳ R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de la délégation du Bureau

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 décembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10 (reporté), 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 2.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.7), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 3.14), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 6.1), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 7.3) **Busy** : M. Philippe SIMONIN (suppléant de M. Alain FELICE) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.3) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY (à partir du 1.1.7) **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.7) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.3) **Montfaucou** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 3.15) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.1)) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.7)

Etaient absents : **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Champoux** : M. Philippe COURTOT **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Saône** : M. Yoran DELARUE **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLLOT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 2.2), D. DARD, C. DEVESA, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 1.1.6), S. JOLY, JS. LEUBA (jusqu'au 3.13), T. MORTON, Y. POUJET, C. WERTHE (à partir du 7.2), M. DONEY (jusqu'au 1.1.6), P. CONTOZ (à partir du 3.16), P. DUCHEZEAU, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, J. BAVEREL (jusqu'au 1.1.6)

Mandataires : F. PRESSE (à partir du 2.2), S. WANLIN, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, L. CROIZIER (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT, D. POISSENOT (jusqu'au 3.13), C. MICHEL, N. BODIN, ML. DALPHIN (à partir du 7.2), C. BARTHELET (jusqu'au 1.1.6), D. HUOT (à partir du 3.16), C. LIME, G. BAULIEU, J. KRIEGER, JP. MICHAUD



**Registre des Arrêtés du Président
de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon**

OBJET :

DIV.16.08.A4

Arrêté portant répartition
des hébergements soumis
à la taxe de séjour sur le
territoire de la Communauté
d'Agglomération du Grand
Besançon

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand
Besançon,

Vu les articles L.2333-26, et suivants du code général des
collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2016/003353 du 19 septembre 2016 portant
instauration de la taxe de séjour par la Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant la nécessité de préciser la répartition des
hébergements soumis à la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

ARRETE

Article 1^{er} : Les aires, espaces, locaux et autres installations
accueillant des touristes soumis à la taxe de séjour au réel aux tarifs définis
par la délibération susvisée sont listés en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut
être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois
suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de
l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège de la CAGB,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des
arrêtés,
- adressé en Préfecture,
- adressé à M. le Chef du service comptable de la Trésorerie du
Grand Besançon.

Dates d'affichage :

Date de début : 23 DEC. 2016

Date de fin : 09 JAN. 2017

Besançon, le

15 DEC. 2016

Préfecture du Doubs

Le Président,



Jean-Louis FOUSSERET,
Maire de Besançon.

ANNEXE A L'ARRETE DU 15/12/2016 RELATIF A LA TAXE DE SEJOUR ET A LA TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE

Préfecture du Doubs

Reçu le **23 DEC. 2016**

Nom de l'hébergement	Adresse de l'hébergement	Tarif applicable par personne et par nuitée
<p>– Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4 étoiles et plus :</p>	<p align="center"></p> <p>Hôtel Mercure Parc Micaud 3 avenue Foch - 25000 BESANCON</p> <p>Le Jardin d'Inès Mme Sophie BERNARD 3 rue de la Fontaine - 25220 MONTFERRAND-LE-CHATEAU</p> <p>Annexe du 8 8 rue Audrey - 25000 BESANCON</p> <p>Le gîte de Montfaucon Mme Annie MANCHON 20 Chemin des Granges - 25660 MONTFAUCON</p> <p>Le Marulaz Mme Marie-Anne SPONY 46 route du Fort – 25660 FONTAIN</p> <p>Le Mac Mahon Mme Marie-Anne SPONY 46 route du Fort – 25660 FONTAIN</p>	<p align="center"><i>Contrôle de légalité</i></p> <p align="center">1,70 €</p>
<p>– Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3 étoiles.</p>	<p>Hôtel IBIS STYLE 22 rue de Trey - 25000 BESANCON</p>	<p align="center">1,20 €</p>

	<p>Hôtel ALL SUITES HOTEL 17 avenue des Montboucons - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel DE PARIS 33 rue des Granges - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel LE SAUVAGE 6 rue du Chapitre - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel IBIS CENTRE 21 rue Gambetta - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel IBIS CITY Avenue Louise Michel - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel FLOREL 6 rue de la Viotte - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel CAMPANILE 4 rue Louis Aragon - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel VAUBAN 9 rue des Boucheries - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel BEST WESTERN CITADELLE 13 rue Lecourbe - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel VESONTIO – OXALYS 3 Chemin des Founottes - 25000 BESANCON</p>	
--	---	--

	<p>Résidence hôtelière ZENITUDE HOTEL 26 rue du Professeur Paul Milleret - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel KYRIAD PALENTE 1 route de Marchaux - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel des 3 Iles Mr Laurent THIERRY 1 rue des Vergers - 25220 CHALEZEULE</p> <p>Appartement Appart 77 M. Jérôme SOCIE 77 rue des Granges – 25000 BESANCON</p> <p>Gîte du moulin des sources d'Arcier Bruno et Bernadette ROBERT 11, route d'Arcier 25220 Vaire-Arcier</p> <p>Appartement Des Châteaux Mr Alain JOLY 8 rue des Châteaux - 25360 NANCRAÏ</p> <p>l'appart. d'Eliot Mme Sophie BERNARD 3 rue de la Fontaine - 25220 MONTFERRAND-LE-CHATEAU</p> <p>Annexe du 11 A 11 rue du Chapitre - 25000 BESANCON</p> <p>Annexe du 11 B 11 rue du Chapitre - 25000 BESANCON</p>	
--	--	--

	<p>Annexe du 11 C / 11 D 11 rue du Chapitre - 25000 BESANCON</p> <p>Gite la Bergerie des Echenoz Mme Aline BITARD 45 Chemin des Echenoz de Velotte - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Anne VIROT 35 rue Epoux Blanchot - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Marie-Josephe DESCHAMPS- RICHARD Le Papillon 5 rue du Papillon - 25000 BESANCON</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2 étoiles - Village de vacances 4 et 5 étoiles 	<p>Hôtel FOCH 7 Bis Avenue Foch - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel NORD 8 rue Moncey - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel REGINA 91 Grande Rue - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel SIATEL CHATEAUFARINE 6 rue Louis Aragon - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel B and B 159 rue de Dole - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel IBIS BUDGET BESANCON CENTRE 5 avenue Foch - 25000 BESANCON</p>	<p>0,90 €</p>

	<p>Résidence Hôtelière ZENITUDE CITY 11 Avenue Louise Michel - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel La vieille Auberge Mr Christian CLERC 1 Grande rue - 25870 CUSSEY SUR L'OGNON</p> <p>Le Relais des Vallières 3 rue Pierre Rubens – 25000 BESANCON</p> <p>Mr LASNE 6 rue Abbe Sieyes - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Martine CARREY 61 rue des Granges - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Daniel GRASS 4 Routes d'Osse - 25360 NANCRA Y</p> <p>Mme Reine PARDONNET 55 rue de Besançon - 25320 MONTFERRAND LE CHATEAU</p> <p>Gîte des murmures 11 route d'Arcier – 25220 VAIRE- ARCIER</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1 étoile - Village de vacances 1,2 et 3 étoiles ; - Chambres d'hôtes - Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures 	<p>Hôtel F1 MICROPOLIS 1 rue Pierre Rubens - 25000 BESANCON</p> <p>Chambres d'hôtes :</p> <p>La Maison de Verre - Mme Catherine Bermont – 26 rue Bersot - 25000 BESANCON</p>	

	<p>Le Jardin de Velotte – M. et Mme Cattelain et Sixdenier – 31 Bis rue des Journaux - 25000 BESANCON</p> <p>La Retraite Sentimentale – Mme Renée Jeanneret – 39 Chemin des Montboucons - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Joëlle MERLAN 124 Grande Rue- 25000 BESANCON</p> <p>Mr Richard MACE – Villa Molina 12 Chemin Français - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Florence FAUVEAU-BERNARD La Parenthèse de Sancey 3 rue Alfred Sancey - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Valentin NOYE – Le Magasin de Sel 9 rue Chifflet - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Serge LAMBERT – Frison Farm 69 Chemin des Dessus de Chailluz - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Agathe ARNAUD – La Maison Mazagran 64 Chemin de Mazagran - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Florence DAUBAS – Les Fontenottes 24 rue des Fontenottes - 25000 BESANCON</p>	<p>0,75 €</p>
--	---	---------------

	<p>Mme Brigitte BOUVIER 6 rue de l'Ecole - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Luc BARDI – Péniche l'Eneide 19 Faubourg Rivotte - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Alain BOISSIE 29 rue Renan - 25000 BESANCON</p> <p>Au kilomètre 109 Mr et Mme Christian/Lucie HERTEN 2 rue du Stade - 25720 BEURE</p> <p>La Grange du Hérisson Mr Alain FAUVERNIER 13 Chemin du Bout d'Amont - 25320 BYANS SUR LE DOUBS</p> <p>La fin d'Essart Mr et Mme Genevieve/ Michel FAIVRE 31 rue du Tatre - 25960 DELUZ</p> <p>Le Repère des Anges Mr Denis MICHEL – 6 Chemin de la Gratte 25720 LARNOD</p> <p>La Ferme aux Glycines Mme Nelly MARILLOT 10 Grande Rue - 25320 OSSELLE- ROUTELLE</p> <p>Mme Jacqueline MONNIER 18 rue des Salines - 25320 MONTFERRAND LE CHATEAU</p>	
--	---	--

	<p>Gîte du Verger Creuillot Mr Dimitri MORIN 26 Grande Rue - 25360 NANCRAY</p> <p>Mme BANFI Isabelle 9 rue Henri Baigue - 25000 BESANCON</p> <p>Ferme de l'Amitié Mr Michel MAMET 3 rue de l'Amitié - 25870 PALISE</p> <p>Domaine des Chevaux d'Anges Mme Bérengère MARGUET-VIVIER 21 rue du Maréchal Moncey - 25870 PALISE</p> <p>La Ferme à l'Armure Mme Patricia FROMENT 20 rue des Fontaines - 25115 POUILLEY LES VIGNES</p> <p>Les Jardins de Fraîche Comté accueil paysan - Mr Yves BOUTET 8 rue des Saulniers - 25410 ROSET- FLUANS</p> <p>Au Doubs Repos - Gaec du Ranch Route de Quingey - 25320 VORGES LES PINS</p> <p>Le Domaine de la Chevillotte – Jérôme SERDET La Chalet – 25620 LA CHEVILLOTTE</p> <p>Aire de Camping-Car Parking Musée des Maisons Comtoises 25360 NANCRAY</p>	
--	--	--

	Parking du CROUS-Canot Quai Veil Picard 25000 BESANCON	
- Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances non classé ou en attente de classement.	<p>Hôtel IBIS BUDGET BESANCON OUEST 6 rue Louis Aragon - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel BALLADINS 9 rue Léonard de Vinci - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel LA MALATE 10 Chemin de la Malate - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel SIATEL ARAGON 8 rue Louis Aragon - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel Amarante 9 rue Léonard de Vinci 25000 BESANCON</p> <p>Centre International de Séjour 19 rue Martin du Gard - 25000 BESANCON</p> <p>Hôtel Le Champ Fleuri 21 rue de la Maltournée 25720 PUGEY</p> <p>Résidences de tourisme : CROUS de Besançon</p> <p>Meublés de tourisme : Mr LASNE 1 rue du Docteur Mouras - 25000 BESANCON</p>	0,40 €

	<p>Mr Patrick ESTIENNEY-BELOT 6 Place de Lattre de Tassigny - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Anne-Marie CHEVRIER 13 c RUE Tristan Bernard - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Jean-Marc GAVILA 19 rue de la Madeleine - 25000 BESANCON</p> <p>SCI BERSOT – L'Appartement 25 rue Bersot - 25000 BESANCON</p> <p>Mr et Mme RENAUDIN 23 Chemin des Bicquey - 25000 BESANCON</p> <p>Mr JEUDY 8 rue de la Liberté – 25000 BESANCON</p> <p>Mme Sylvie PEGEOT 6 rue Luc Breton - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Michel DELABORDE 1 Place Leclerc - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Jocelyne TRAVAILLEUR 14 rue Battant - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Aimée LASRY 103 Grande Rue - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Renée JEANNERET – La Maison Bleue</p>	
--	--	--

	<p>39 Chemin des Montboucons - 25000 BESANCON</p> <p>Ancien Charles Quint 3 rue du Chapitre - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Dominique ZERJAL 14 Avenue Léo Lagrange - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Alain POURRON 56 Faubourg Rivotte - 25000 BESANCON</p> <p>SCI ALPAROS 5 rue du Petit Battant - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Aimée LASRY 18 rue de la Vieille Monnaie - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Karim BOULEBDA-SZOSTAK Luxapart 31 Allée de l'Île aux Moineaux - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Jean-Marc GUILBAUDEAU 134 Grande Rue - 25000 BESANCON</p> <p>Mme BANFI Isabelle 5 rue de Vesoul - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Catherine BERMOND Le Studio 26 rue Bersot - 25000 BESANCON</p>	
--	---	--

	<p>Mr François MONNIER Villa Médicis – Appart. 44/45 4 avenue Carnot - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Jean-Noël GIRARD 5 Bis Square Castan - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Soraya THOLOMIER Le Morand 4 rue Morand - 25000 BESANCON</p> <p>Gîte de l'affineur 3 rue du Petit Battant – 25000 BESANCON</p> <p>Les Chaprais 5 rue des Chaprais, appartement 4 – 25000 BESANCON</p> <p>Busy Gîte Marie-José et Alain Jacmaire 56 rue Principale 25320 BUSY</p> <p>Résidence Habitats jeunes « Les Oiseaux » 48, rue des Cras – 25000 BESANCON</p> <p>FJT La Cassotte 18 rue de la Cassotte – 25000 BESANCON</p> <p>Foyer de la Roche d'or 1 Chemin du Muenot - 25000 Besançon</p> <p>Appartement Besançon Stay 6 rue des Boucherie – 25000 BESANCON</p>	
--	--	--

	<p>Mr Luc BARDI Péniche L'Eneide 19 Faubourg Rivotte - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Arnaud CLERGET 2 rue de l'Industrie - 25000 BESANCON</p> <p>Mme Dominique TOITOT 125 Grande Rue - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Manuel GAUTHIER Le Magellan 56 B rue de Chalezeule - 25000 BESANCON</p> <p>Mr Karim BOULEBDA-SZOSTAK Saint Exupéry 35 B rue Baigue - 25000 BESANCON</p> <p>Mr François MONNIER Villa Médicis - Appart. 48 4 Avenue Carnot - 25000 BESANCON</p> <p>Mr François MONNIER Villa Médicis – Appart. 49 4 Avenue Carnot - 25000 BESANCON</p> <p>Mr François MONNIER Villa Médicis – Appart. 21 4 Avenue Carnot - 25000 BESANCON</p> <p>Mme COTE-COLISSON Christine 137 Grande Rue - 25000 BESANCON</p>	
--	--	--

	<p>Le Moncey 6 rue Moncey - 25000 BESANCON</p> <p>Le Franc-Comtois 24 rue Proudhon - 25000 BESANCON</p> <p>Gîte des 2 cascades Mr Jean-Luc PHEULPIN 22 rue de la Cascade - 25720 BEURE</p> <p>La Miellerie d'Eglantine Mr et Mme Philippe GENTNER 5 Route de Vesoul - 25870 DEVECEY</p> <p>Mr et Mme Michel SIRUGUE 9 Route de Vesoul - 25870 DEVECEY</p> <p>La maison du Fort de Fontain Mme Marie-Anne Spony - 25600 FONTAIN</p> <p>Le Baraquet Mr Jean-Pierre JANNIN - 25660 LA VEZE</p> <p>Le Tacot Mr Serge RUTKOWKY 10 rue des Essarts- 25870 LES AUXONS</p> <p>Mme Christine MARQUIS 26 rue du Coteau - 25870 LES AUXONS</p> <p>Chalet Mr Philippe GAVAZZI 3 rue de la Vue des Alpes - 25660 MONTFAUCON</p>	
--	--	--

	<p>Gîte les Cryots Mme Annie ISABEY 1 rue des Cryots - 25480 PIREY</p> <p>Hôtel Le champ Fleuri Mr Bertrand SAGE 21 rue de la Maltournée - 25720 PUGEY</p> <p>Hôtel les Marais Mr Frédéric BARNABY 4 Grande Rue - 25660 SAONE</p> <p>Mr Thomas ZIMMERMAN 2 route de Fourg - 25410 VILLARS SAINT GEORGES</p> <p>Gîte communal Mr Jean-Claude ZEISSER (maire) Mme Christine BOUCON (gérante) 2 rue de l'Eglise - 25410 VILLARS SAINT GEORGES</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles 	<p>« Camping la Plage » (3 étoiles) 12 route de Belfort - 25220 CHALEZEULE</p>	0.20 €
<ul style="list-style-type: none"> - Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, - Port de plaisance 	<p>« Halte Fluviale de Deluz » Solidarité Doubs Handicap 10 rue Lafayette CS61432 - 25007 BESANCON</p> <p>« Haltes Fluviales du Moulin Saint-Paul et de la Cité des arts de Besançon » Solidarité Doubs Handicap 10 rue Lafayette CS61432 - 25007 BESANCON</p> <p>Camping «Club naturiste de Besançon » OSSELLE – ROUTELLE Président Mr Christophe VENTRE-</p>	0,20 €

	<p>JEANGRAND B.P. 25 - 25013 BESANCON cedex</p> <p>« Camping de la Plage d'Osselle » Base de loisirs Mr Frédéric MICHEL Lieu-Dit « La Corvée » - 25320 OSSELLE-ROUTELE</p>	
--	--	--

Préfecture du Doubs

Reçu le 23 DEC. 2016



Contrôle de légalité